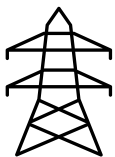


Baisse moyenne des tarifs 2025 de l'électricité de 9,8%

La Société Électrique de la Vallée de Joux SA informe que les tarifs régulés entrants en vigueur le 1er janvier 2025 diminueront en moyenne de 9,8% dans notre région. Les tarifs se composent de 3 éléments qui influencent le coût final :



L'acheminement : ce coût est lié au transport du courant par différents acteurs de l'électricité depuis les sites de production jusqu'à votre domicile. La bonne maîtrise des investissements pour votre réseau permet à la SEVJ de garder le même niveau de prix (pas de variation) pour l'année prochaine.



L'énergie : ce coût couvre la consommation d'électricité. La SEVJ n'ayant pas de production locale, dépend des prix sur les marchés européens. Grâce à la stabilisation de ces marchés et une stratégie d'achat prudente, la SEVJ peut réduire son tarif de 2ct.



Les taxes : ces coûts sont indépendants de la SEVJ. Deux des trois taxes fédérales baissent de plus de 1ct, notamment la réserve hivernale introduite en 2024. La dernière taxe fédérale ainsi que les deux cantonales visant notamment à soutenir les mesures d'encouragements à l'efficacité énergétique demeurent stables.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse de l'évolution des tarifs de 2024 à 2025 hors TVA.

Tarifs hors TVA		Ménages et PME (-50'000 kWh/an)		PME et grandes entreprises (+50'000 kWh/an)			
		Ménages		Pro BT		Pro MT	
		HP	HC	HP	HC	HP	HC
2024		39,37	32,24	36,03	30,04	31,72	28,10
	Acheminement	12,63	7,86	9,47	6,05	5,16	4,11
	Energie	21,87	19,51	21,69	19,12	21,69	19,12
	Taxes	4,87	4,87	4,87	4,87	4,87	4,87
2025		36,20	29,07	32,86	26,87	28,55	24,93
	Acheminement	12,63	7,86	9,47	6,05	5,16	4,11
	Energie	19,87	17,51	19,69	17,12	19,69	17,12
	Taxes	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70
Variations de 2024 à 2025		-8%	-10%	-9%	-11%	-10%	-11%

A titre d'exemple, pour un ménage de type H4*, cela représente une diminution d'environ CHF 140.- sur une facture annuelle, sous réserve d'une consommation identique.

* profil selon l'ElCom (Autorité Fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité) qui consomme 4500 kWh par année pour un appartement de 5 pièces avec cuisinière électrique et sèche-linge, sans chauffe-eau électrique.

En complément, le tarif de reprise pour les producteurs solaires passe de 18,54ct/kWh à 14,41ct/kWh (avec garantie d'origine). Ce niveau de prix pour l'énergie injectée reflète les fluctuations du marché. Cela signifie que les producteurs d'énergie reçoivent un paiement correspondant au prix que la SEVJ peut obtenir lors de la revente de cette énergie. Par conséquent, si les prix de l'énergie sur le marché diminuent, le prix de rachat suit cette tendance à la baisse. Afin de soutenir la production locale et valoriser ceux qui ont fait le choix du solaire, la SEVJ souhaite conserver un tarif attractif.

L'ensemble des tarifs est disponible sur le site www.sevj.ch et un simulateur vous permet d'estimer vos factures 2025.

Contact médias

Michaël Chopard, responsable de l'expérience clients

021.845.13.13